



**ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
CONCOURS DE RECRUTEMENT 2013
RAPPORT DE LA COMMISSION D'ADMISSION**

ANTIQUITÉ

Culture générale / Antiquité [J. des COURTILS, J. FOURNIER, A. HERMARY]

Les sujets proposés consistaient en une compilation de six à huit documents de toute nature (photographies, dessins, plans, graphiques, textes, images publicitaires), couplée à des questions de connaissances générales. Chaque sujet était conçu pour couvrir un spectre très large de la discipline archéologique, et pouvait faire appel à des domaines tels que la sculpture, la céramique, l'architecture, l'archéométrie, l'histoire de la discipline et des fouilles archéologiques, en particulier de celles de l'École française d'Athènes. L'exercice vise à vérifier l'aptitude des candidats à reconnaître et analyser des productions de différentes époques et de différentes régions du monde grec antique, mais aussi à faire montre de leur connaissance du cadre historique, idéologique et technique de l'activité archéologique, jusque dans son actualité.

L'épreuve a été globalement décevante : si quelques candidats témoignent de la maîtrise et de la largeur de connaissance qu'on pouvait espérer, beaucoup ont peiné à reconnaître des œuvres souvent très connues, ou les plans d'ensembles monumentaux, mêmes fouillés par l'EfA. Lorsque les monuments ou les objets sont correctement identifiés, le commentaire reste trop souvent superficiel. On constate également une connaissance assez médiocre des principaux sites de l'École et de leur histoire archéologique. Si ces défaillances s'expliquent en partie par la tension inhérente à tout concours, elles reflètent aussi la spécialisation extrême des candidats, qui peuvent exceller dans leur discipline de prédilection mais afficher des lacunes importantes dans leur connaissance générale des sciences de l'Antiquité.

Epreuve de spécialité

Trois spécialités avaient été choisies par les candidats antiquisants : mobilier archéologique, sources historiques, épigraphie. L'épreuve visait à éprouver leur compétence dans leur principale discipline d'exercice, mais sur un ensemble documentaire n'entrant pas directement dans leur champ d'étude géographique ou chronologique. On trouvera ci-dessous sur un exemple de sujet de chaque spécialité, assorti des attentes du jury.

Mobilier archéologique (S. FOURRIER)

L'épreuve vise à tester les connaissances générales du candidat ainsi qu'à évaluer sa capacité à interpréter un assemblage archéologique en contexte. Chaque dossier comprend des planches de matériel (céramique, petits objets...) et des données de fouille (plans, coupes, dénombrements céramiques...). On attend du candidat qu'il construise un exposé argumenté, en s'appuyant sur l'observation précise des documents fournis et sur leur étroite mise en relation. Le commentaire doit déboucher sur une interprétation historique générale. On demande également au candidat d'être capable de faire référence aux publications, en particulier de fouilles, les plus importantes.

Le matériel de l'Aire sacrificielle nord du sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros à Érétrie.

Le dossier comportait six planches, trois de matériel, trois avec des données de fouille (plan général, relevé détaillé de la Structure 45, coupe stratigraphique générale). Le matériel était disposé en deux planches illustrant deux formes céramiques principales (avec leurs variantes) et une planche regroupant d'autres types de mobilier (vase en faïence, amphore commerciale, *skyphos* à oiseau, sceau du Groupe du Joueur de Lyre). Il fallait nommer et décrire correctement les deux formes principales illustrées : les cruches à haut col (dont il fallait remarquer la rareté) et les hydries (dont il fallait souligner la fréquence). Les indications stratigraphiques permettaient de distinguer, à l'intérieur de chaque forme, entre un type ancien et un type récent. Des critères internes (type de décor) comme externes (leur association avec des types de matériel bien connus par ailleurs et bien datés, comme le *skyphos* à oiseau, le sceau ou encore le col d'amphore commerciale thasienne) permettaient de préciser la datation et de distinguer entre un type géométrique et un type archaïque. On attendait du candidat des observations sur la technique de façonnage (usage du tour, modelage) et celle du décor (peint, incisions, trempage). Le contexte de découverte comme un certain nombre d'observations (iconographie, formes miniatures, présence d'importations orientales) montraient le caractère votif de l'assemblage. Il fallait alors, en s'appuyant sur l'iconographie des cruches et sur la localisation de la zone par rapport au sanctuaire, s'interroger sur la nature du culte et de la divinité.

Sources historiques (A. FARNOUX, J. FOURNIER, A. HERMARY)

Les candidats devaient montrer leur capacité à présenter et commenter des documents de différente nature, mais répondant à une problématique commune, et à en proposer une synthèse.

Cités grecques et ethné barbares : le cas d'Épidamne-Dyrrhachion et des Illyriens.

Le sujet comportait cinq documents : deux extraits de textes littéraires grecs (avec traduction), un ensemble de deux inscriptions funéraires, deux monnaies. Le texte de Thucydide, I 24-25, relatait la fondation de la colonie corcyréenne d'Épidamne, en terre illyrienne, et les soubresauts de ses premières années d'existence, entre guerres avec les indigènes et alliances tactiques, sur fond de *stasis* dans la cité. Un extrait de Plutarque, *Quaest. Graec.* 29, définissait la fonction du polète, magistrat d'Épidamne chargé de mener l'ensemble des relations commerciales avec les Illyriens voisins. Deux inscriptions funéraires de la cité faisaient apparaître des noms typiquement illyriens, signe de l'incorporation d'un élément indigène dans la population de la cité, et de l'accès des Illyriens à la langue grecque et à la pratique de l'écrit. Un statère d'argent du roi illyrien Monounios aux types de Dyrrhachion devait susciter une interrogation sur l'intérêt, pour un dynaste indigène, d'adopter les types monétaires d'une fondation grecque. Enfin, une drachme d'argent portant le nom d'un magistrat monétaire illyrien soulignait également l'accès des citoyens d'origine indigène à des responsabilités civiques importantes. On attendait du candidat qu'il analyse chaque document pour construire une synthèse nuancée sur la diversité et la complexité des rapports entre Grecs et populations indigènes : confrontations ou alliances, échanges économiques, influences et interpénétrations linguistiques, onomastiques ou plus largement culturelles. Si le candidat disposait des principales connaissances historiques, on peut regretter un certain manque de méthode, les documents n'ayant pas été confrontés pour dégager une problématique historique et développer des éléments de réponse.

Spécialité épigraphie (V. CHANKOWSKI, J. FOURNIER)

L'épreuve de spécialité épigraphique se démarque de la traduction d'une inscription grecque de l'épreuve de langue par l'absence de dictionnaire lors de la préparation, par la difficulté ou la longueur du texte, plus importantes, et surtout par les attentes du jury, qui souhaite que le candidat témoigne de sa familiarité avec les codes de la discipline épigraphique, ses prolongements historiques mais aussi sa bibliographie. En plus du texte lui-même, présenté sous forme dactylographié, le candidat se voit soumettre, sans préparation, la photo d'une ou plusieurs inscriptions dont il doit commenter le support et la paléographie, afin de montrer qu'il n'a pas de l'épigraphie qu'une connaissance livresque, mais qu'il est familier des pierres elles-mêmes, de leur gravure et de leur mise en œuvre dans l'antiquité.

Alliance entre Athènes et Chios. 384 av. J.-C. IG II², 34.

Le texte, long de 43 lignes, ne présentait pas de difficulté majeure, hormis certaines restitutions qui pouvaient être commentées. On attendait du candidat qu'il détaille les références à la paix du Roi, qu'il analyse les prémices de la seconde confédération maritime athénienne et dresse plus généralement l'état des forces en présence dans le monde égéen dans le premier quart du IV^e s. av. J.-C.

Photo d'un bloc inscrit thasien. Chr. DUNANT, J. POUILLOUX, Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos II. (1958)

D'après la forme de la pierre et la coupure des lignes, le candidat devait reconnaître que le bloc inscrit appartenait primitivement au mur d'un monument construit en grand appareil, sur lequel étaient gravées des listes de magistrats. Les différents styles de gravure indiquent que les noms des magistrats (des archontes) n'ont pas tous été inscrits lors d'années consécutives, mais à différents moments de l'époque impériale romaine.

Langue grecque : épigraphie et texte d'auteur [V. CHANKOWSKI, V. DEROCHE, J. FOURNIER]

Six sujets ont été proposés cette année. Cinq d'entre eux comportaient un passage d'un texte littéraire et un texte épigraphique court, tous deux traitant d'un thème commun qui permettait d'en faire un commentaire unique. L'ensemble du dossier à traduire et à commenter comportait au total vingt à trente de lignes de grec.

- 1) -Jean Chrysostome, *Sur la vaine gloire*, extraits des § 4 et 5 : portrait d'un évergète au théâtre (vers 394 ap. J.-C.).
-Lettre d'un gouverneur d'Achaïe à Corinthe à propos d'une proposition d'un dénommé Priscus (II^e s. ap. J.-C.).
- 2) -Xénophon, *Poroi*, I, 3-6: les ressources de l'Attique.
-Mise en location d'une carrière de pierre par les démotés d'Éleusis (322/321): *SEG XXVIII*, 103 + S. Aliféri in *ΑΤΤΙΚΑ ΕΠΙΓΡΑΦΙΚΑ* (2009), p. 183-192, l. 18-28.
- 3) -Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, XXVIII, 1-4: le contrôle des entrées de la ville.
-M. Segre, *Iscrizioni di Cos*, *ED* 20, l. 3-25: décret accordant des privilèges à un citoyen de Sinope.
- 4) -Strabon, *Géographie*, V, 3, 8: jugement sur la construction romaine comparée à celle des Grecs.
-Décret de Colophon sur la construction d'une muraille (extraits), F. G. Maier, *Griechische Mauerbauinschriften*, 69, l. 6-12 et 21-31.
- 5) -Pausanias, VII 16, 9-10 : les conséquences de la guerre d'Achaïe.
- A. RIZAKIS, *Achaïe III* (2008), n° 5 : lettre du proconsul Q. Fabius Maximus à la cité de Dymé. 144/3 av. J.-C.

Un sixième sujet comportait deux passages de textes littéraires :

- Nonnos de Pannopolis, *Dionysiaques* 21
- Eustathe de Thessalonique, *Parekbolai sur l'Iliade* VI, 92

Les candidats disposaient cette année d'une heure de préparation, avec dictionnaire. Les textes ne présentaient pas de difficulté particulière de syntaxe. Leur traduction nécessitait parfois de recourir à un vocabulaire technique, accessible grâce au dictionnaire Bailly. Les candidats devaient également maîtriser les formules utilisées pour la traduction des décrets honorifiques et savoir reconnaître la structure d'un décret (intitulé, formule de sanction, considérants, formule hortative, formule de résolution).

Les candidats ont manifesté des connaissances inégales de la langue: il convient de rappeler la nécessité de travailler les règles de base de la syntaxe grecque pour pouvoir reconnaître, dans un texte littéraire, les principales constructions grammaticales (valeur des temps, construction des propositions circonstancielles, finales et conditionnelles, constructions participiales, génitif absolu). Le jury n'attend pas une traduction parfaite, mais la manifestation de connaissances grammaticales qui permettront au candidat de mettre en évidence la construction de la phrase.

L'épreuve de langue est avant tout l'occasion de tester la capacité du candidat à comprendre, traiter et commenter un texte en grec ancien. Le commentaire des documents une fois traduits et la culture générale dont le candidat peut s'aider pour comprendre les enjeux de ces documents (connaissance des auteurs anciens, connaissance de la nature et de la structure de documents épigraphiques) ont donc également leur place dans l'évaluation de l'épreuve, à côté la connaissance de la langue. De ce point de vue, le commentaire a souvent été négligé par les candidats, souvent faute de temps mais parfois aussi en raison d'une méconnaissance de la nature des sources proposées.

EPOQUE BYZANTINE

Culture générale archéologique [V. DEROCHE]

Le candidat manque encore de familiarité avec plusieurs méthodes de l'archéologie comme la survey (doc. 1-2), l'organisation de dossiers d'architecture autour d'une thématique (ici : l'habitat, doc. 5, les remaniements, doc. 6-7) ; le commentaire d'iconographie était correct pour un sujet traditionnel (doc. 8), moins sur un document exceptionnel d'Arta (doc. 9) dont on aurait pu s'attendre à ce qu'il soit bien connu du candidat, étant donné son thème de recherche ; celui de sculpture architecturale, secondaire, a été médiocre ; les dossiers de céramologie (doc. 3-4) ont été mieux traités. Le monastère du Pantokrator à Constantinople (doc. 7) n'a pas été identifié, et surtout n'a pas été mis en contexte une fois l'identification révélée, alors qu'il est connu par des sources célèbres comme son Typikon.

Epreuve de spécialité : sources historiques [V. DEROCHE, G. TOLIAS]

Sur un texte exceptionnel de Chomatènos, justifiant son intervention non canonique dans l'élection épiscopale de Servia au détriment des droits de Thessalonique, le candidat — après une bévue initiale confondant les rôles de Servia et Thessalonique — a brillamment résumé le texte et commenté ses enjeux, avec en filigrane les prétentions impériales du « despote » Théodore Comnène dont Chomatènos se fait l'écho.

Textes grecs [V. DEROCHE]

Sur un texte difficile, le préambule des Histoires de Kritoboulos, le candidat a donné une traduction partielle de fort bon niveau et a bien commenté les enjeux de l'argumentation de Kritoboulos, la *translatio imperii* qui permet de dépasser l'enjeu affectif de la Chute de

Constantinople et d'accepter le pouvoir turc, et le parallèle subtil avec Flavius Josèphe dans une situation analogue.